

RÈGLEMENT TECHNIQUE
TEAMGYM
2018-2019



Sommaire

	Pages
1. Organisation FFGym	03
LES NIVEAUX DE PRATIQUE	04
L'ORGANISATION TERRITORIALE	05
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES	07
LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES	08
ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ	09
2. Organisation Compétitive TEAMGYM	11
PRÉSENTATION ET PROGRAMME GÉNÉRAL	12
PRÉCISIONS	13
FÉDÉRAL	14
PERFORMANCE	16
CATÉGORIE EUROPE	17
3. Règlements générale	19
GÉNÉRALITÉS	20
MÉDICAL	21
PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS	21
GESTION INFORMATIQUE	22
CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT	23
GYMNASTES	24
ENTRAÎNEURS	25
JUGES	26

PRÉAMBULE

Après une saison 2017-2018 marquée par des modifications importantes de l'organisation compétitive, la réglementation technique 2018-2019 s'inscrit dans la continuité de ces évolutions.

Des ajustements sont toutefois mis en place afin de prendre en compte les difficultés mises en avant par les clubs et les comités départementaux et régionaux au travers des questionnaires d'évaluation du système compétitif et des programmes.

Aussi nous vous invitons à consulter attentivement le document de référence qu'est le règlement technique, afin de bien prendre connaissance de l'organisation générale, de sa déclinaison par discipline et des possibilités d'aménagement offertes aux territoires.

Nos attirons votre attention sur un changement apporté à la réglementation médicale, avec l'obligation de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la date de l'engagement pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance et dans certaines catégories du niveau de pratique Élite.

Comme l'année passée, cette brochure est complétée par la lettre FFGym 2018-2019, ainsi que par la brochure des programmes pour certaines disciplines.

Bonne saison compétitive à toutes et à tous.



1.

Organisation FFGym

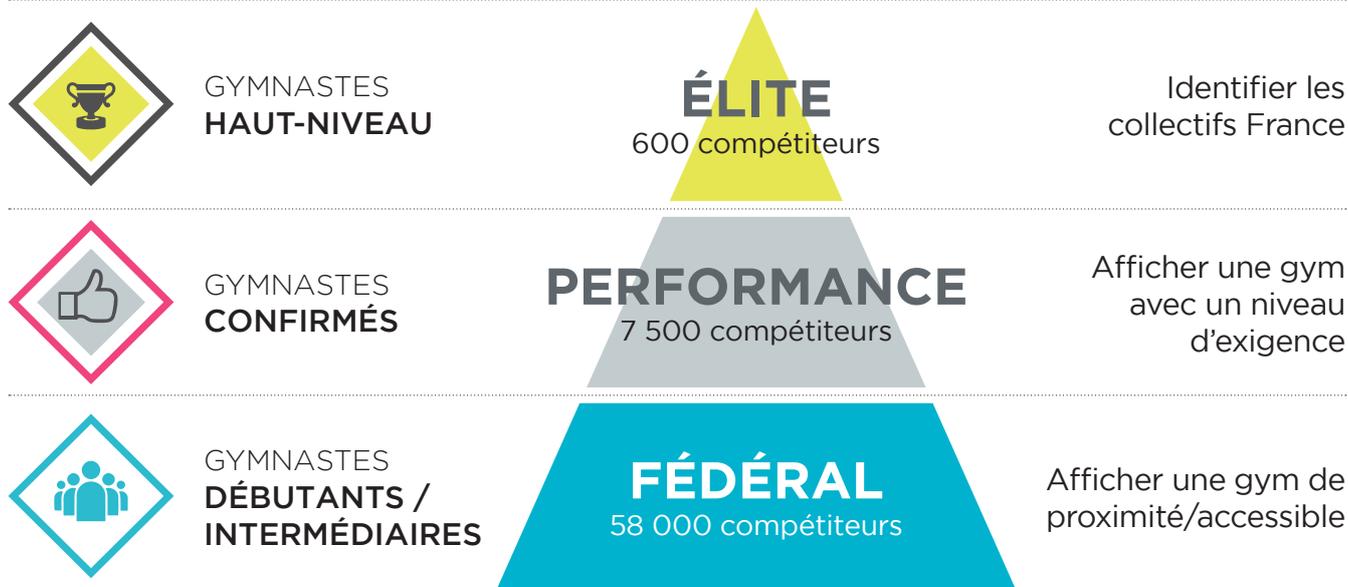
- p04 LES NIVEAUX DE PRATIQUE
- p05 L'ORGANISATION TERRITORIALE
- p07 LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES
- p08 LES PRÉROGATIVES DE LA FFGYM ET DES TERRITOIRES
- p09 ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ



LES NIVEAUX DE PRATIQUE

3 PROFILS DE GYMNASTES

3 BESOINS POUR LA FFGYM



Le FÉDÉRAL et la PERFORMANCE sont deux pratiques distinctes de niveau différent



D'où l'importance pour chaque niveau de proposer un environnement qui lui est propre, avec ses spécificités



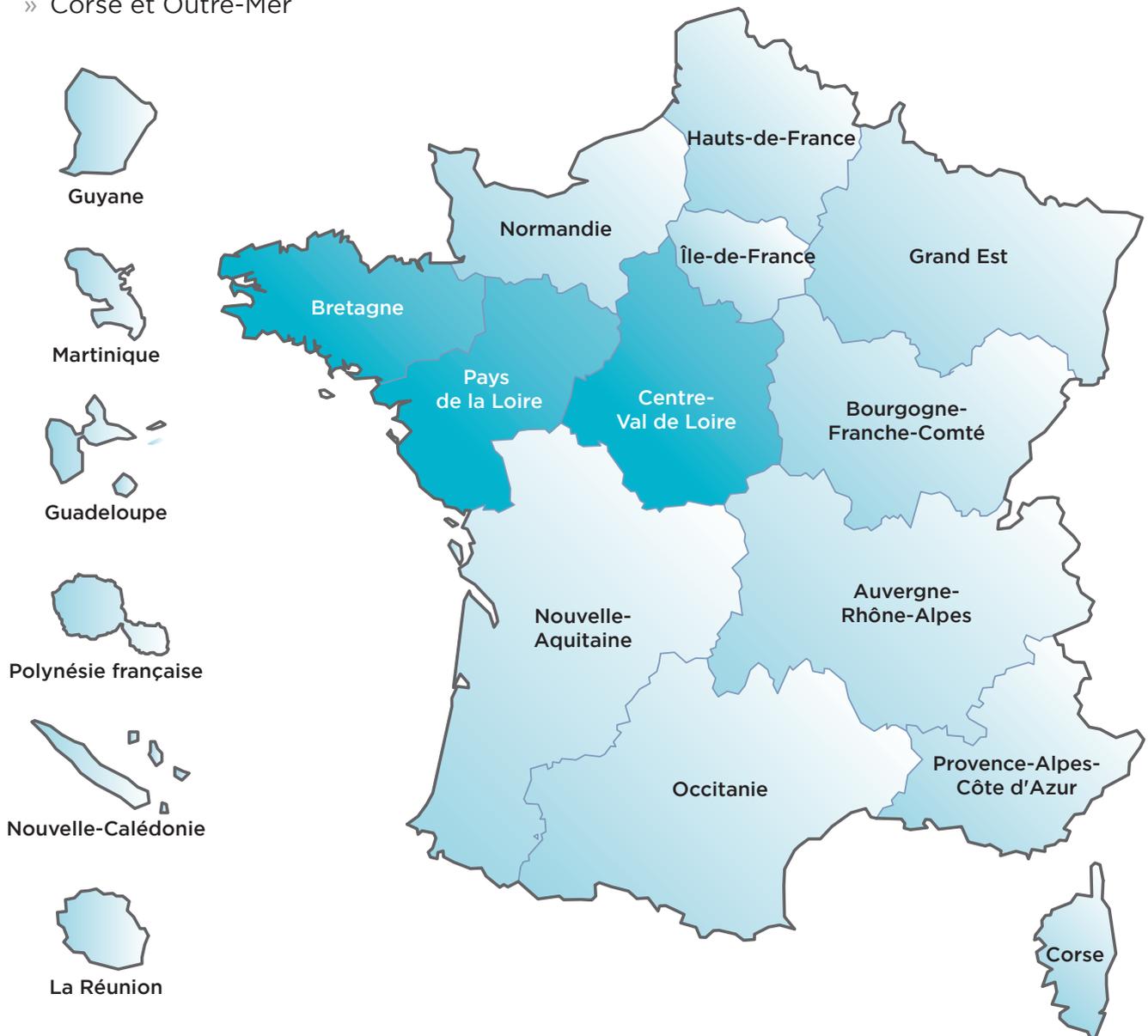


L'ORGANISATION TERRITORIALE

LES ÉCHELONS TERRITORIAUX

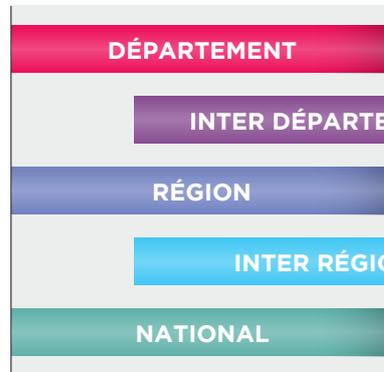
3 organisations :

- » Régions avec fusion et PACA
- » Régions sans fusion
- » Corse et Outre-Mer





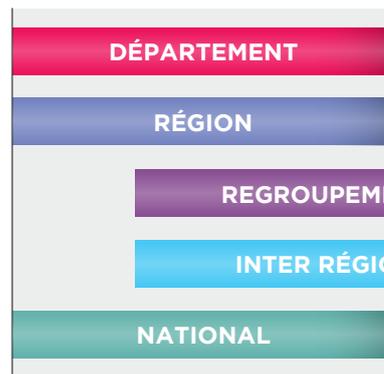
RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA



Périmètre défini par les comités régionaux, selon les orientations fédérales

TR, TU, GAC, AER

RÉGIONS SANS FUSION



Bretagne + Pays de la Loire + Centre Val de Loire

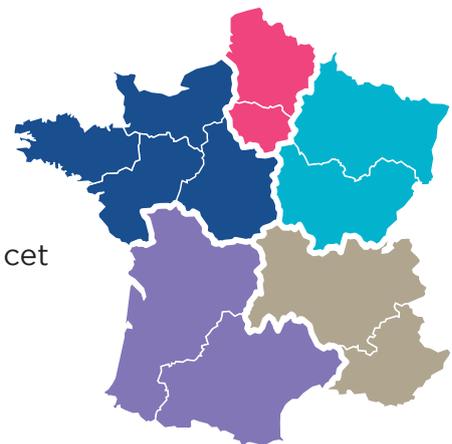
TR, TU, GAC, AER

CORSE ET OUTRE-MER

- » Définition des circuits compétitifs en Fédéral et en Performance par les comités régionaux, avec possibilité de regroupement

L'ÉCHELON INTER-RÉGIONAL

- » Périmètre commun pour toutes les disciplines utilisant cet échelon : AEROBIC TR TU GAC





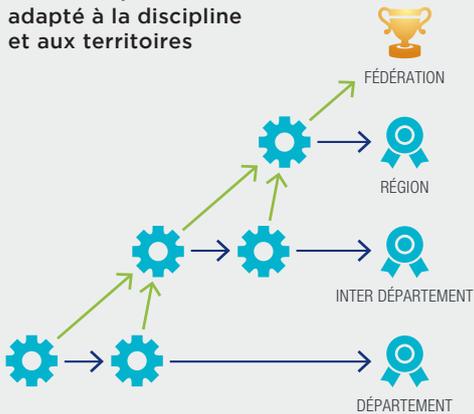
LES CIRCUITS COMPÉTITIFS TYPES



RÉGIONS AVEC FUSION ET PACA

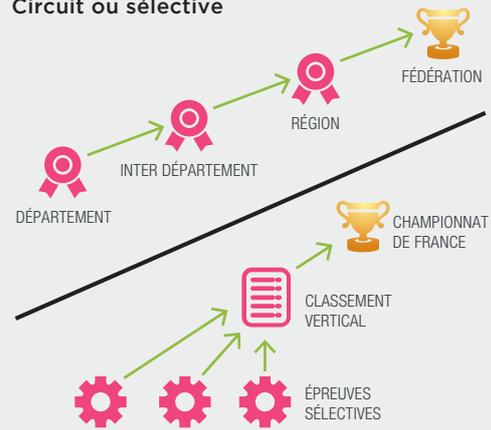
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



RÉGIONS SANS FUSION

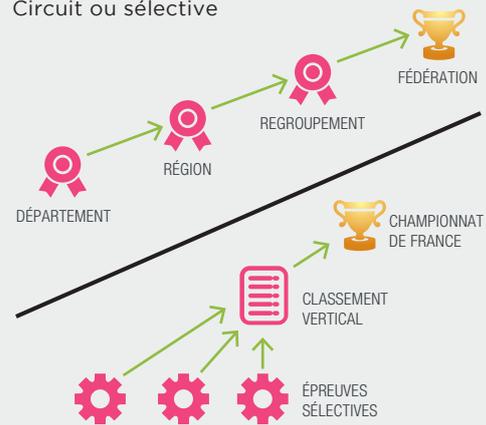
FÉDÉRAL

Ce circuit peut être adapté à la discipline et aux territoires



PERFORMANCE

Circuit ou sélective



-  Compétition d'orientation
-  Épreuve sélective
-  Finale de l'échelon
-  Championnat de l'échelon et épreuve sélective
-  Orientation vers l'échelon supérieur
-  Maintien à l'échelon actuel



LES PRÉROGATIVES DE LA FÉDÉRATION ET DES TERRITOIRES

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE :

- » Elle définit l'offre compétitive pour l'ensemble des pratiquants, avec une organisation qui comprend des finalités territoriales en fonction du niveau de chacun ;
- » Cette offre compétitive comprend les niveaux de pratique, les filières, les catégories, les contenus techniques, les étapes, les modalités de qualification, les noms génériques des compétitions ;
- » Elle détermine la réglementation applicable pour toutes les compétitions, à l'exception des modalités d'organisation confiées aux territoires ;
- » Elle met à disposition les outils informatiques : EngaGym, OrdoGym, DJGym, FFGCOMPET ;
- » Elle assure la coordination du dispositif, en particulier pour les compétitions de niveau inter-régional ;
- » Elle organise les finales nationales.

LES COMITÉS RÉGIONAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités départementaux ;
- » Ils définissent le périmètre des inter-départements ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales territoriales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil sur chaque échelon ;
- » Ils déterminent le volume de compétiteurs qualifiés pour les échelons inter-département ou région et région ou regroupement ainsi que les quotas de qualification ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau inter-département ou région et région ou regroupement, ainsi que les compétitions de niveau inter-régional qui leur sont confiées ;

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX :

- » Ils mettent en œuvre l'offre compétitive sur leur territoire, dans le respect des règles fédérales et en coordination avec les comités régionaux ;
- » Ils élaborent le calendrier compétitif et définissent le nombre de compétitions d'orientation et de finales départementales à organiser, en fonction des volumes de compétiteurs à gérer et des capacités d'accueil ;
- » Ils organisent les compétitions de niveau départemental.

*Pour faciliter la lecture du document, le terme **ou** est employé pour mettre en évidence les échelons territoriaux différenciés entre les régions avec fusion + PACA et les régions sans fusion (Bretagne / Pays de la Loire / Centre-Val de Loire).*



Access Gym
La gym comme j'aime

ACCESS GYM & RENCONTRES DE PROXIMITÉ

ACCESS GYM

L'Access Gym est une offre de pratique non compétitive, simple, motivante et facile à mettre en place pour capter de nouveaux publics et les fidéliser.

Ce programme d'animation se veut attractif avec une approche pédagogique dynamique et progressive

et une formalisation des progrès par paliers successifs. C'est un programme « clé en main » qui vise à aider les animateurs/entraîneurs dans la conception de leurs séances, en leur proposant des outils adaptés : fiches techniques, photos, vidéos, musiques et des idées d'ateliers développant

leur imagination et leur capacité de création.

Ce programme aide à dynamiser et à structurer les activités proposées par les clubs.

ACCESS GYM GÉNÉRAL

Le programme Access Gym Général doit permettre au jeune pratiquant d'acquérir les bases nécessaires à une pratique gymnique spécialisée.

Ce programme constitue un élément incontournable dans la formation de base du jeune gymnaste. Il permet l'acquisition de postures et d'éléments alliant tenue, tonicité et précision. Il est construit progressivement en 8 à 10 étapes, avec un système d'évaluation tout au long de la saison permettant de progresser en validant les différents niveaux. Il vise à

aider les animateurs/entraîneurs dans leurs missions de tous les jours et à motiver les gymnastes pour qu'ils continuent leur pratique au sein du club.

Ce programme est à destination d'un public débutant désireux d'acquérir une motricité fine pour la pratique des activités gymniques acrobatiques. Il peut être proposé l'année des 6 ans, dans la suite logique de la Baby Gym, et à tous les débutants quel que soit leur âge. Les éléments de ce programme sont aussi conçus

pour les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la gymnastique. Pour ces dernières, des aménagements et des critères de validation spécifiques sont proposés sur les ateliers de référence.

Ce programme est organisé autour d'une planification annuelle sur 32 à 35 semaines en période scolaire, comprenant des séances techniques et d'évaluation d'une durée d'une heure (10 échauffements et un ensemble de fiches techniques d'apprentissage, fiches d'évaluation et diplômes).

ACCESS GYM PAR DISCIPLINE

Prolongement du programme Access Gym Général, ce programme d'animation permet la validation de niveaux de compétences techniques, de formation, d'évaluation et de classification des gymnastes.

Il s'agit d'un outil ayant pour but de favoriser et valoriser la réussite du gymnaste et ainsi d'entretenir sa motivation en progressant à son rythme. Pour les premiers niveaux, le programme est accessible aux

gymnastes s'entraînant à partir d'une fois par semaine. Chaque niveau correspond à une couleur et comprend l'apprentissage d'éléments de référence.

Toute la documentation Access Gym est accessible de 3 manières différentes :

- » En téléchargement (version numérique PDF) à partir du site www.ffgym.fr.
- » En consultation vidéo sur la chaîne TV numérique i-Gym Technic à partir du site www.ffgym.fr.
- » En version papier auprès de France Promo Gym.



ORGANISATION TECHNIQUE DES PROGRAMMES ACCESS GYM

Graduation	Access Gym GAM	Access Gym GAF	Access Gym GAc	Access Gym Aéro	Access Gym TR	Access Gym GR
Or						
Argent						
Bronze						
Noir						
Marron						
Violet	Progression technique en					
Rouge	GAM	GAF	GAc	Aéro	TR	GR
Bleu						
Vert						
Orange						
Jaune						
Blanc	Access Gym Général Animation sur les bases des activités acrobatiques et aérobic Proposant une progression transversale aux activités acrobatiques et aérobic	Access Gym GR Général Animation sur les bases du manie- ment d'engins				
10						
9						
8						
7						
6						
5						
4						
3						
2						
1						

RENCONTRES DE PROXIMITÉ

Depuis septembre 2016, la FFGym propose l'organisation de rencontres de proximité interclubs organisées sous contrôle de la Fédération et de ses comités départementaux, basées sur les produits Access Gym.

Ces rencontres se situent en amont du premier niveau de compétition.

La rencontre de proximité Access Gym est un événement fédéral officiel dédié à la validation des programmes Access Gym :

- » Access Gym Général et GR Général
- » Access Gym par discipline

Elle permet aux gymnastes qui évoluent sur ces programmes de se rencontrer lors d'un événement fait pour eux. La rencontre est destinée aux gymnastes :

- » Agés de 6 ans et plus pour l'Access Gym Général et GR Général
- » Agés de 7 ans et plus pour l'Access Gym par discipline

Elle est organisée sous le contrôle du comité départemental, par un club affilié à la FFGym. Elle regroupe les gymnastes des clubs (2 ou 3 clubs) situés dans un environnement proche. L'intercommunalité est l'échelle géographique de référence à ce niveau d'animation.



2. Organisation Compétitive TEAMGYM

- p12 PRÉSENTATION ET PROGRAMME GÉNÉRAL
- p13 PRÉCISIONS
- p14 FÉDÉRAL
- p16 PERFORMANCE
- p17 CATÉGORIE EUROPE

PRÉSENTATION

- » Les catégories compétitives sont réparties sur les niveaux de pratique Performance et Fédéral.
- » La catégorie Europe fait l'objet d'une qualification en vue des championnats d'Europe les années paires.
- » Sur les années impaires, la catégorie Europe est maintenue sur le niveau de pratique Performance. Les dispositions sont précisées dans une lettre FFGym TeamGym.



PERFORMANCE

Passion
Détente



FÉDÉRAL

Évolution
Découverte

- » Une seule finale nationale pour toutes les catégories.

PROGRAMME GÉNÉRAL

TEAMGYM			
Finalité	Trophée Fédéral	Championnat de France	Europe
Catégorie d'âge	A partir de 12 ans dans l'année civile		A partir de 16 ans dans l'année civile
Équipes	Entre 6 et 12 gymnastes		Cf. code de pointage
Filière / Programme	Découverte Évolution	Détente Passion	Senior
Code	Code de pointage FFGym		Code de pointage UEG

PRÉCISIONS

LES ENGAGEMENTS

- » Les engagements sont valables uniquement pour une équipe composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.
- » Les équipes qualifiées sont **automatiquement engagées**. Les clubs devront finaliser leur(s) engagement(s) par voie informatique, dans le respect des modalités et du délai de forclusion.
- » Les clubs **ne souhaitant pas participer à la finale nationale** devront le déclarer au plus tard lors de leur compétition de région ou regroupement. Au-delà de cette date c'est la réglementation générale de gestion des forfaits qui s'applique, pages 21 et 25 de cette brochure.
- » Un gymnaste ne peut concourir que dans une seule équipe au cours d'une compétition.
- » Un gymnaste doit concourir dans le même niveau de pratique et la même filière tout au long de la saison :
 - Pas de passage possible de Fédéral à Performance ou de Performance à Fédéral ;
 - En Fédéral, pas de passage possible de Découverte à Évolution et inversement ;
 - En Performance, pas de passage possible de Détente à Passion et inversement.
- » Les modifications de composition d'équipe sont possibles sans restriction en cours de saison sportive, à l'exception du point ci-dessus et sous réserve de respecter le nombre minimum et le nombre maximum de gymnastes. Les modifications de composition d'équipe sont à réaliser via EngaGym.
- » Pour concourir, une équipe doit être composée de 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum.
- » Pour une équipe composée de 6 gymnastes, en cas de blessure d'un gymnaste au cours de l'échauffement ou de la compétition, l'équipe est autorisée à poursuivre la compétition avec moins

de 6 gymnastes, avec application des pénalités du code de pointage correspondantes.

- » Toute demande particulière doit faire l'objet d'une demande de dérogation auprès de la Commission Nationale Spécialisée (cnsteamgym@ffgym.fr)

LE JURY

- » Un jury est constitué pour chaque catégorie.
- » **Chaque club a l'obligation de fournir un juge breveté TeamGym et recyclé par équipe engagée.**
- » À défaut, la réglementation fédérale est appliquée, ainsi que l'amende forfaitaire.

LES DOCUMENTS TECHNIQUES TEAMGYM

- » Sont disponibles en début de saison dans la base documentaire TeamGym du site www.ffgym.fr (espace Mon Compte) :
 - **La liste des difficultés autorisées ;**
 - **Les fiches de difficultés** (vierges) au format Excel.
- » Chaque gestionnaire de compétition précise les modalités de transmission des fiches de difficulté, ainsi que la date de forclusion. Passé ce délai, les fiches ne sont plus prises en compte, avec application des pénalités du code de pointage.
- » Pour la finale nationale, un formulaire est accessible depuis le mini-site de la compétition. ATTENTION : La compétition est gérée directement avec les fichiers informatiques. **Aucun tirage papier n'est fait.**
- » Les clubs doivent conserver, le jour de l'événement, une clé USB avec le fichier musical au format MP3.

DEROULEMENT TECHNIQUE

- » La compétition TeamGym se déroule :
 - Avec une salle spécifique pour l'échauffement corporel (30 minutes) ;
 - Avec un échauffement sur le plateau de compétition pour le mini-trampoline et le tumbling : 2 minutes en Découverte et Évolution, 4 minutes en Détente et Passion, cf. code de pointage UEG en Europe.

MATERIEL

Pour toutes les catégories :

- » Au sol : Un praticable non dynamique (mousse + moquette) avec une surface d'évolution de 12 x 12 m,
- » Au mini-trampoline :
 - Une table de saut de 1,35m,
 - Un mini-trampoline,
 - Une course d'élan comprise entre 22m à 25m,
 - 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,4m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1m.
 - Seuls les mini trampolines mis à disposition par le comité d'organisation sont autorisés,
- » Au tumbling :
 - Une piste gonflable 15m x 2m x 0,2m. La pression du gonflage de cette dernière est définie en début de compétition et ne peut être modifiée durant la compétition, sauf pour des raisons de sécurité (pression > 90 bar) ;
 - 1 surface composée de tapis de réception d'une dimension de 6m x 2,4m x 0,2m et un sur-tapis de 4m x 2m x 0,1.
 - A défaut, pour les compétitions autres que la finale nationale, une piste d'acrobatie pourra être utilisée.

LES TENUES

- » Gymnastes et juges : se référer au code de pointage.
- » Entraîneurs : survêtement de club, chaussures de sport.



FÉDÉRAL

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans le code de pointage TeamGym.



CIRCUIT COMPÉTITIF



- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).
- » Participation obligatoire aux étapes inter-département ou région et région ou regroupement pour accéder au Trophée fédéral.
- » Un quota peut être mis en place pour la qualification à la finale nationale si le volume total d'engagés est supérieur au nombre d'équipes pouvant être accueillies.
- » Dans ce cas, il est organisé une finale régionale ou regroupement pour les équipes non qualifiées pour le Trophée fédéral.



LES CATÉGORIES

	Découverte			Évolution		
Catégorie	Féminine	Mixte/ Masculine	Adulte (masculin et/ ou féminin)	Féminine	Mixte/ Masculine	Adulte (masculin et/ ou féminin)
Équipe	Une équipe se compose de 6 à 12 gymnastes licenciés dans un même club, à titre principal ou secondaire.					
Âge	A partir de 12 ans dans l'année civile		A partir de 25 ans dans l'année civile	A partir de 12 ans dans l'année civile		A partir de 25 ans dans l'année civile
Sélection finale	Participation obligatoire aux compétitions inter-département ou région et région ou regroupement Avoir concouru à chaque compétition en respectant le nombre de gymnastes par équipe					
Finale	<p align="center">Finale A / Finale B / Finale C</p> <p>La finale B est organisée uniquement si plus de 34 équipes participent aux compétitions région et regroupement. Avec dans ce cas 18 équipes en finale A et les autres en finale B.</p> <p>La finale C est organisée uniquement si plus de 54 équipes participent aux compétitions région et regroupement. Avec dans ce cas 18 équipes en finale A et en finale B et les autres en finale C.</p> <p>La répartition dans chaque finale est précisée à partir du récapitulatif des engagements, avec une attribution du nombre de places en fonction du volume d'équipes dans chaque région.</p>					



PERFORMANCE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans le code de pointage TeamGym.



CIRCUIT COMPÉTITIF



- » Mise en place de l'étape départementale à l'initiative des départements (étape optionnelle).
- » Participation obligatoire aux étapes inter-département **ou** région et région **ou** regroupement pour accéder au championnat de France.
- » Un minima total points est mis en place pour la qualification à la finale nationale.

LES CATÉGORIES

	Détente		Passion
Catégorie	Féminine	Mixte/Masculine	Catégorie unique
Équipe	Une équipe se compose de 6 à 12 gymnastes licenciés dans un même club, à titre principal ou secondaire.		
Âge	A partir de 12 ans dans l'année civile		
Sélection finale	Participation obligatoire aux compétitions inter-département ou région et région ou regroupement Avoir concouru à chaque compétition en respectant le nombre de gymnastes par équipe Minima total points = 35 points Finale A / Finale B / Finale C La finale B est organisée uniquement si plus de 34 équipes participent aux compétitions région et regroupement et atteignent le minima. Avec dans ce cas 18 équipes en finale A et les autres en finale B. La finale C est organisée uniquement si plus de 54 équipes participent aux compétitions région et regroupement et atteignent le minima. Avec dans ce cas 18 équipes en finale A et en finale B et les autres en finale C. La répartition dans chaque finale est précisée à partir du récapitulatif des engagements, avec une attribution du nombre de places en fonction du volume d'équipes dans chaque région.		

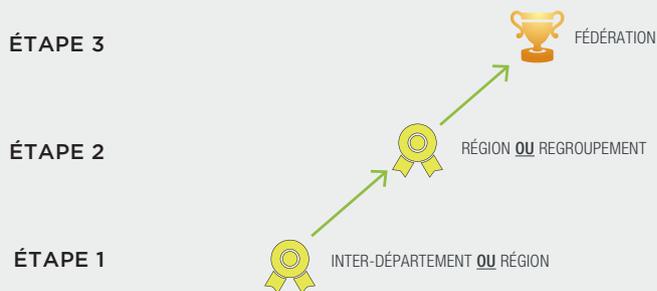


CATÉGORIE EUROPE

Pour toutes les catégories, les précisions supplémentaires sont détaillées dans le code de pointage TeamGym et dans les lettres FFGym TeamGym.



CIRCUIT COMPÉTITIF



LES CATÉGORIES

	EUROPE		
Catégorie	Féminine	Mixte	Masculin
Âge	A partir de 16 ans dans l'année civile		
Phase qualificative	Participation obligatoire aux compétitions inter-département ou région et région ou regroupement (adaptation du règlement possible en niveau passion)		

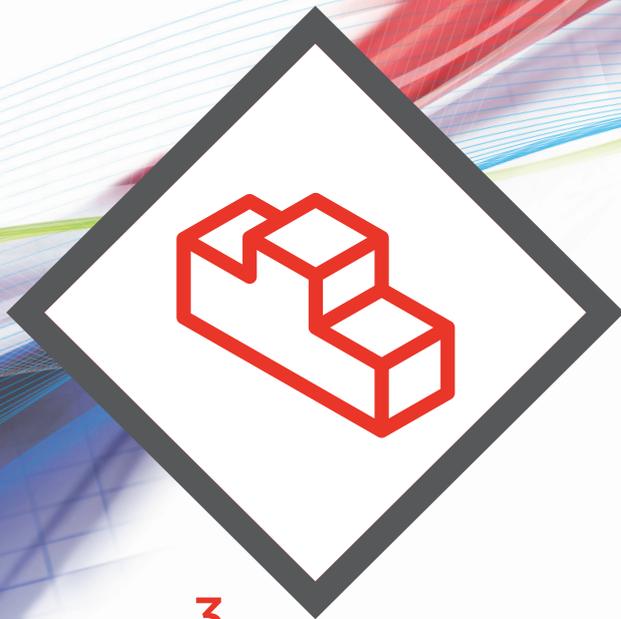


COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- » Les gymnastes composant une équipe dans la catégorie Europe doivent être :
 - Issus du même club à titre principal ou secondaire et le représentant ;
 - Ou issus de clubs différents, à titre principal ou secondaire, et représentant un comité départemental ou un comité régional. Dans ce cas, les gymnastes doivent être licenciés au titre d'un club ayant son siège dans le ressort territorial du comité départemental ou régional qu'ils représentent ;
 - Lors des qualifications et du FestiGym, la composition d'une équipe Europe doit respecter la réglementation UEG et le code de pointage TeamGym UEG en vigueur.

PRÉCISIONS

- » La compétition est jugée sur le code de pointage UEG en vigueur. Cependant, un aménagement matériel est réalisé :
 - Sol : praticable non dynamique 12m x12m ;
 - Mini Trampoline : table de saut règlement UEG, tapis règlement FFGym. Les équipes peuvent amener leur mini trampoline (sous réserve de modification de la réglementation UEG) ;
 - Tumbling : piste FIG.



3.

Règlementation générale

p20	GÉNÉRALITÉS
p21	MÉDICAL
p21	PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS
p22	GESTION INFORMATIQUE
p23	CALENDRIER / DROITS D'ENGAGEMENT
p24	GYMNASTES
p25	ENTRAÎNEURS
p26	JUGES



GÉNÉRALITÉS

- » **Le Bureau fédéral est compétent pour étudier et statuer sur toute demande particulière relative à l'application de l'ensemble des règlements techniques toutes disciplines confondues.**
- » **Cette réglementation s'applique pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales.**
- » **Pour certains points mentionnés dans cette brochure, les modalités pratiques d'organisation doivent être précisées par les comités départementaux ou les comités régionaux. Elles devront être communiquées en début de saison aux clubs concernés par chaque comité départemental et régional.**
- » **Le terme gestionnaire de la compétition fait référence à la structure en charge de la compétition (comité départemental, comité régional, fédération), laquelle devra désigner la personne référente pour prendre les décisions réglementaires.**
- » **Le terme territoire fait référence aux différents échelons compétitifs : département, inter-département, région, regroupement, inter-région.**

LICENCES

- » Voir les Articles 10.3 et 29 du Règlement Intérieur concernant les licences.

MUTATIONS

- » Voir les Articles 32, 33, 34, 35 du Règlement Intérieur.

PUBLICITÉ

- » Ce règlement s'applique au contrôle de la publicité sur les vêtements et l'équipement des gymnastes et des entraîneurs.
- » Interdiction formelle pour les boissons alcoolisées, le tabac.
- » Le sigle de l'association n'est pas considéré comme publicité.
- » Le logo des fabricants de vêtements est autorisé et n'entre pas dans le cadre de ce règlement, à condition qu'il soit discret.

EXIGENCES

- » Gymnastes et entraîneurs : sur-vêtement, T-shirt, veste, blouson, pantalon, sac de sport.
- » Surface : au maximum 200 cm², libre choix pour le fond, l'identification peut être multicolore.
- » Pour le survêtement, la publicité ne peut apparaître qu'une fois, soit sur le pantalon soit sur la veste.
- » Gymnastes : tenue de compétition.
- » Surface : au maximum 60 cm², fond inclus.
- » Pour le léotard et le justaucorps, toute publicité dans le dos est interdite.
- » Ces publicités ne doivent pas être provocantes.
- » Les juges et officiels ne sont pas autorisés à porter des publicités sur leurs vêtements.

MODALITÉS

- » L'association ou les gymnastes désirant porter une publicité sur leurs vêtements doivent en avvertir leur comité régional. Pour les compétitions par équipe, la même publicité doit apparaître sur les tenues des gymnastes et des entraîneurs.
- » Un contrôle des publicités peut être effectué par les officiels FFG présents à chaque compétition, du niveau départemental jusqu'aux finales nationales.



RÈGLEMENTATION MÉDICALE

NIVEAU

OBLIGATIONS ET PROCÉDURES

 <p>OBTENTION DE LICENCE + FÉDÉRAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Le certificat médical est obligatoire pour l'obtention d'une licence à la FFGym. » Pour les licenciés qui font de la compétition, quel que soit leur niveau, le certificat médical doit indiquer l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline en compétition. » Le certificat médical doit dater de moins d'un an au moment de la demande de licence. » La présentation d'un certificat médical lors de la demande de licence est obligatoire tous les 3 ans. » Les deux années suivant la délivrance d'une licence accompagnée d'un certificat médical, le licencié peut remplir un questionnaire de santé et donner au club une attestation, en lieu et place de fournir un certificat médical. » Cette mesure concerne uniquement les licenciés à la Fédération qui ont conservé leur licence sans année d'interruption. » Le questionnaire et l'attestation sont fournis par la Fédération. » Pour toute pratique de plus de 10 heures hebdomadaire, la commission médicale recommande une visite médicale annuelle.
 <p>PERFORMANCE + CATÉGORIE EUROPE</p>	<ul style="list-style-type: none"> » Pour les licenciés qui s'engagent dans une catégorie compétitive du niveau de pratique Performance ainsi qu'en catégorie Europe, présentation obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication datant de moins d'un an à la date de l'engagement. » Le club récupère le certificat et l'enregistre sur la fiche du licencié dans FFGym Licence, avec mention de la date du certificat. » Un contrôle est réalisé dans EngaGym lors de la réalisation de l'engagement compétitif. Celui-ci est bloqué en cas d'absence de certificat ou de certificat datant de plus d'un an.

PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS

CAS D'EX ÆQUO

- » En cas d'égalité de points, les compétiteurs (individuels, équipes ou formations) sont classés ex æquo, à l'exception des compétitions ou catégories pour lesquelles une règle de départage est précisée.
- » En cas d'ex æquo sur la dernière place qualificative pour une compétition de niveau supérieur (par exemple de la région au championnat de France), les gymnastes ou équipes ex æquo sont tous qualifiés.
- » En cas d'égalité lors d'une épreuve qualificative à une épreuve finale sur la même compétition, la qualification se fait en privilégiant la note d'exécution.

DÉROGATIONS

- » Toute demande de dérogation prévue par la réglementation technique est à effectuer en envoyant un message à l'adresse cnsteamgym@ffgym.fr. Il convient de préciser la compétition, le club, la catégorie, le ou les gymnastes concernés et la nature de la dérogation.
- » Les dérogations seront traitées par la Commission Nationale Spécialisée, après avis de l'élu et du membre de la DTN chargés des pratiques compétitives.

CONTRÔLE DES LICENCES

- » Du niveau départemental au niveau national, le contrôle des licences est obligatoire. Il est assuré par le gestionnaire de la compétition.
- » Les clubs ou les participants (gymnastes, entraîneurs et juges)

- » doivent donc présenter leur attestation de licence ou leur e-licence pour toutes les compétitions. Le support présenté doit comporter la photo du licencié.
- » Pour les compétitions par équipes, une vérification de la composition de celles-ci est réalisée avant l'entrée sur le plateau de compétition, en complément du contrôle des licences.

CUMUL DE PARTICIPATION

- » Un gymnaste peut participer, dans la même journée ou le même weekend, à 2 compétitions dans 2 disciplines différentes, mais les plannings ne seront pas modifiés pour autant.

ENGAGEMENTS ET FORFAITS EN COMPÉTITION NATIONALE

- » Les gymnastes / équipes / ensembles / formations qualifiés pour une finale nationale sont automatiquement engagés, à l'exception de certaines catégories à engagement direct pour lesquelles les clubs concernés sont informés de la procédure à suivre.
- » Il appartient à chaque club de déclarer forfait en cas de non-participation, via l'interface EngaGym :
 - forfait déclaré pour la date de forclusion : pas de droit d'engagement à régler, pas d'amende ;
 - forfait justifié après la date de forclusion : droit d'engagement conservé, pas d'amende. Un justificatif doit être fourni ;

- (certificat médical, attestation de l'employeur ou de l'établissement scolaire...);
- forfait non déclaré ou déclaré après la date de forclusion et non justifié : droit d'engagement conservé et application de l'amende en vigueur (cf. page 25).

ORDRES DE PASSAGE

- » Il appartient à chaque gestionnaire de compétition de définir les règles de gestion des ordres de passage pour les compétitions dont il a la charge et d'en informer les clubs (placement selon le résultat obtenu sur la compétition de niveau inférieur ou par tirage au sort ou avec regroupement par clubs ou autre règle).

SANCTIONS

- » En cas d'infraction au règlement technique et en dehors des points ci-après pour lesquels les sanctions sont précisées :
 1. Si l'infraction est constatée avant la compétition, le gymnaste / l'équipe / l'ensemble / la formation n'est pas autorisé à concourir.
 2. Si l'infraction est constatée pendant ou après la compétition :
 - les notes du gymnaste/ de l'équipe / de l'ensemble / de la formation concerné sont supprimées ;
 - le palmarès est actualisé ;
 - les qualifications sont revues sur la base du nouveau classement.

Les sanctions sont appliquées par le gestionnaire de la compétition.



GESTION INFORMATIQUE DES COMPÉTITIONS

ENGAGEMENTS / PAIEMENTS / RÉSULTATS

ENGAGEMENTS

- » Les engagements pour toutes les compétitions sont à réaliser via l'interface EngaGym, à partir du site www.ffgym.fr.
- » Toute modification de nom, de composition d'équipe ou de formation doit être réalisée en respectant les délais de forclusion.
- » Tout engagement informatique incomplet d'un ensemble, d'une formation ou d'une équipe est considéré invalide et ne peut être pris en compte.
- » Une date limite nationale est mise en place pour la réalisation des engagements nominatifs des catégories à finalité nationale. Cette date limite est communiquée à toutes les structures via une lettre FFGym TeamGym.
- » La fédération se réserve le droit de ne pas accepter la qualification nationale pour les clubs ne respectant pas la date limite d'engagement nominatif.

PAIEMENT DES DROITS D'ENGAGEMENT

- » La confirmation définitive de participation à une compétition s'effectue par le paiement des engagements. Cette confirmation se fait par l'interface EngaGym, avant la date de forclusion spécifique à chaque compétition.
- » Pour les finales nationales, la FFG se réserve le droit d'interdire à une association :
 - la participation à une compétition pour laquelle les droits d'engagement ne sont pas réglés ;
 - l'accès aux engagements ultérieurs tant qu'elle n'a pas régularisé sa situation.

MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES FINALES NATIONALES

- » 1^{ère} possibilité : par virement bancaire via votre banque. Indiquer dans l'ordre de virement la référence du bordereau de paiement (laquelle se situe à gauche du bordereau) ainsi que la ville où se situe la compétition et n'effectuer qu'un seul règlement par bordereau.
 - Coordonnées bancaires fédérales :
Banque 10278 Guichet 06076
Numéro de compte : 00020478104
Clé : 64
IBAN étranger : FR76 1027 8060 7600 0204 7810 464
BIC : CMCIFR2A
Domiciliation : CCM PARIS
MAGENTA-GARE DE L'EST
53 BOULEVARD DE MAGENTA
75010 PARIS
- » 2^{ème} possibilité : par chèque
 - Chèque à libeller à l'ordre de la Fédération Française de Gymnastique et à envoyer accompagné du coupon détachable du bordereau à l'adresse suivante : Fédération Française de Gymnastique Maison des sports 190 rue Isatis, 31670 Labège.

MUSIQUE

- » Pour toutes les compétitions les musiques des enchaînements doivent être transmises via l'interface DJGym à partir du site www.ffgym.fr.
- » Une date limite de transmission peut être indiquée par les gestionnaires de compétition.

RÉSULTATS ET QUALIFIÉS

- » Le traitement et la collecte des résultats et des gymnastes se fait UNIQUEMENT de manière informatique avec la version la plus récente du logiciel informatique fédéral (FFGCOMPET).
- » De la transmission des palmarès au site internet www.ffgym.fr par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET dépend l'engagement des qualifiés au niveau supérieur.
- » Ce logiciel de gestion des compétitions est mis à la disposition des comités régionaux qui en assurent la diffusion, la formation et le support informatique auprès de leurs comités départementaux.

» PROCÉDURE DE VALIDATION ET CERTIFICATION DES RÉSULTATS

- » Dès l'échelon départemental, pour toutes les compétitions individuelles, par ensembles et par équipes, le logiciel FFGCOMPET doit être utilisé et permet de certifier et d'officialiser les résultats selon les règles FFG.
- » Afin d'assurer la validité des palmarès édités, à l'issue de la compétition, il convient d'éditer le palmarès sous format PDF, puis de l'imprimer.
- » Les résultats officiels sont obligatoirement certifiés et signés par le/les responsable(s) du jury à l'issue de la compétition. Ces palmarès officiels sont considérés comme définitifs 60 minutes après la proclamation des résultats ; aucune réclamation n'est acceptée à l'issue de ce délai. Les palmarès sont systématiquement affichés ; il appartient à chaque club de vérifier ses résultats pendant cette période.
- » Dans le cas d'une infraction aux règles d'engagement ou de composition d'équipe, le palmarès peut être corrigé au-delà du délai de 60 minutes par le gestionnaire de compétition.

TRANSMISSION DES RÉSULTATS PALMARÈS TEAMGYM

- » Dès la fin de la compétition, chaque gestionnaire de compétition doit assurer le téléchargement des palmarès vers la Fédération par l'intermédiaire du logiciel FFGCOMPET.
- » En complément, le responsable informatique doit adresser à son comité de référence (départemental, régional) la sauvegarde de la base de la compétition générée par le logiciel fédéral (procédure sauvegarde de la base), ainsi que les palmarès officiels sous format numérique PDF et papier version signée.
- » Il revient à chaque comité de diffuser les palmarès officiels sous format numérique PDF à tous les acteurs (CTS, CTF, DTG ...).



CALENDRIER DES COMPÉTITIONS NATIONALES

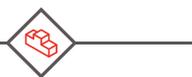
DATE	COMPÉTITION
17-18-19 mai 2019	Championnat de France & Trophée fédéral (Festigym)

Toute qualification pour la finale nationale doit se dérouler au plus tard 6 semaines avant celle-ci, sauf autorisation accordée par le représentant technique fédéral de la discipline et le DTN adjoint chargé des pratiques compétitives..

DROITS D'ENGAGEMENT

	COMPÉTITION	ÉQUIPE
	PERFORMANCE Championnat de France	45 €
	FÉDÉRAL Trophée Fédéral	40 €

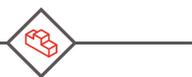
- » Pour les autres compétitions, les assemblées générales des comités départementaux et régionaux ont le pouvoir de fixer les droits d'engagements de la façon suivante :
 - Comité départemental : échelon départemental ;
 - Comité régional : échelon interdépartemental et régional.
- » Pour les compétitions interrégionales ainsi que celles organisées au niveau d'un regroupement de comités régionaux, les droits d'engagements sont fixés à 80% des droits des finales nationales.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES GYMNASTES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans le code de pointage FFGym.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et disqualification du gymnaste
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo	» pénalité de 1 point en département, 2 points en inter-département ou région, 3 points en région ou regroupement, 4 points en inter-région, 5 points en finale nationale
		» fausse présentation	» disqualification du gymnaste ou de l'équipe et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
CERTIFICAT MÉDICAL	» pour certaines catégories, un certificat médical doit être fourni (cf. page 21)	» absence de certificat médical	» pas d'engagement ou pas de participation
DISCIPLINE	» suivre les recommandations de la direction du concours » attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» indiscipline caractérisée lors de la présentation » remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : disqualification immédiate par le responsable du déroulement et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
		» retard motivé à l'arrivée	» à disposition du responsable du déroulement
		» retard non motivé à l'arrivée	» non-participation
	» respect des installations sur les plateaux d'entraînement et de compétition	» comportement irrespectueux » utilisation abusive de la magnésie » non-respect des emplacements réservés aux effets personnels	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe
» ne pas utiliser d'appareils électroniques smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect		
MUSIQUE	» fournir un support musical numérique par équipe	» musique non fournie à la date indiquée	» -1 pt sur le total de l'équipe
REPLAÇANT(E)	» pas de remplaçant autorisé sur le plateau » plateau de compétition interdit aux gymnastes avec des béquilles ou des plâtres	» présence d'un gymnaste non autorisé	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe
TENUE	» tenue conforme au code de pointage FFGym » tenue de club sans identification du pôle, du centre d'entraînement ou d'une nation (y compris la France) » bandages autorisés pour un renfort d'articulation. Couleur discrète / blanc toléré. De façon générale le bandage doit être un support et ne doit pas recouvrir une grande partie de corps » attelle articulée et rigide interdite	» tenue non réglementaire	» Se référer au code de pointage FFGym
PALMARÈS	» les gymnastes doivent assister au palmarès en tenue de compétition (référence code FIG) » équipe : tenue identique pour toute l'équipe	» absence ou tenue incorrecte	» disqualification (sauf si l'absence a été autorisée à l'avance par la direction de la compétition)
PUBLICITÉ	» voir page 20 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée



RÈGLEMENTATION A L'ADRESSE DES ENTRAÎNEURS

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans le code de pointage FFGym.

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion de l'entraîneur
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence), avec la photo	» absence de licence ou licence sans photo » fausse présentation	» amende 50 euros » exclusion de l'entraîneur et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
DISCIPLINE POUR LES ENTRAÎNEURS	» attitude correcte vis-à-vis des juges et des responsables du déroulement » attitude correcte sur le plateau de compétition	» remarques verbales ou faits et gestes déplacés » attitude incorrecte	» -1 pt sur le total de l'équipe et/ou du gymnaste en individuel » traduction devant la commission de discipline compétente selon le niveau de la compétition
	» déclarer forfait auprès du gestionnaire de compétition » forfait équipe : contacter le gestionnaire de compétition pour l'informer de l'absence du juge	» forfait non signalé	» amende : • Équipe : 200 euros • Individuel : 30 euros » application de la sanction concernant l'absence de juge
	» respecter la composition de l'équipe : 6 gymnastes minimum et 12 gymnastes maximum	» infraction	» l'équipe ne peut pas concourir
	» respecter les horaires et assurer la discipline des gymnastes	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	
TENUE POUR LES ENTRAÎNEURS	» survêtement complet ou pantalon de survêtement et tee-shirt/polo de sport (pas de débardeur, de pantacourt ou de leggings) ; chaussures de sport ou chaussons de gymnastique » tenue représentant une nation non autorisée (y compris la France) » si 2 entraîneurs, tenue identique	» tenue vestimentaire non réglementaire	» changement de tenue sinon exclusion du plateau de compétition
PRÉSENCE EN SALLES D'ÉCHAUFFEMENT ET DE COMPÉTITION	» 2 entraîneurs par équipe. Un personnel médical autorisé (carte professionnelle à présenter). Changement d'entraîneurs non autorisés pendant l'échauffement ou la compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : -1 pt sur le total de l'équipe » l'entraîneur supplémentaire est exclu
PUBLICITÉ	» voir page 20 de la brochure	» non conforme	» après avertissement, publicité cachée

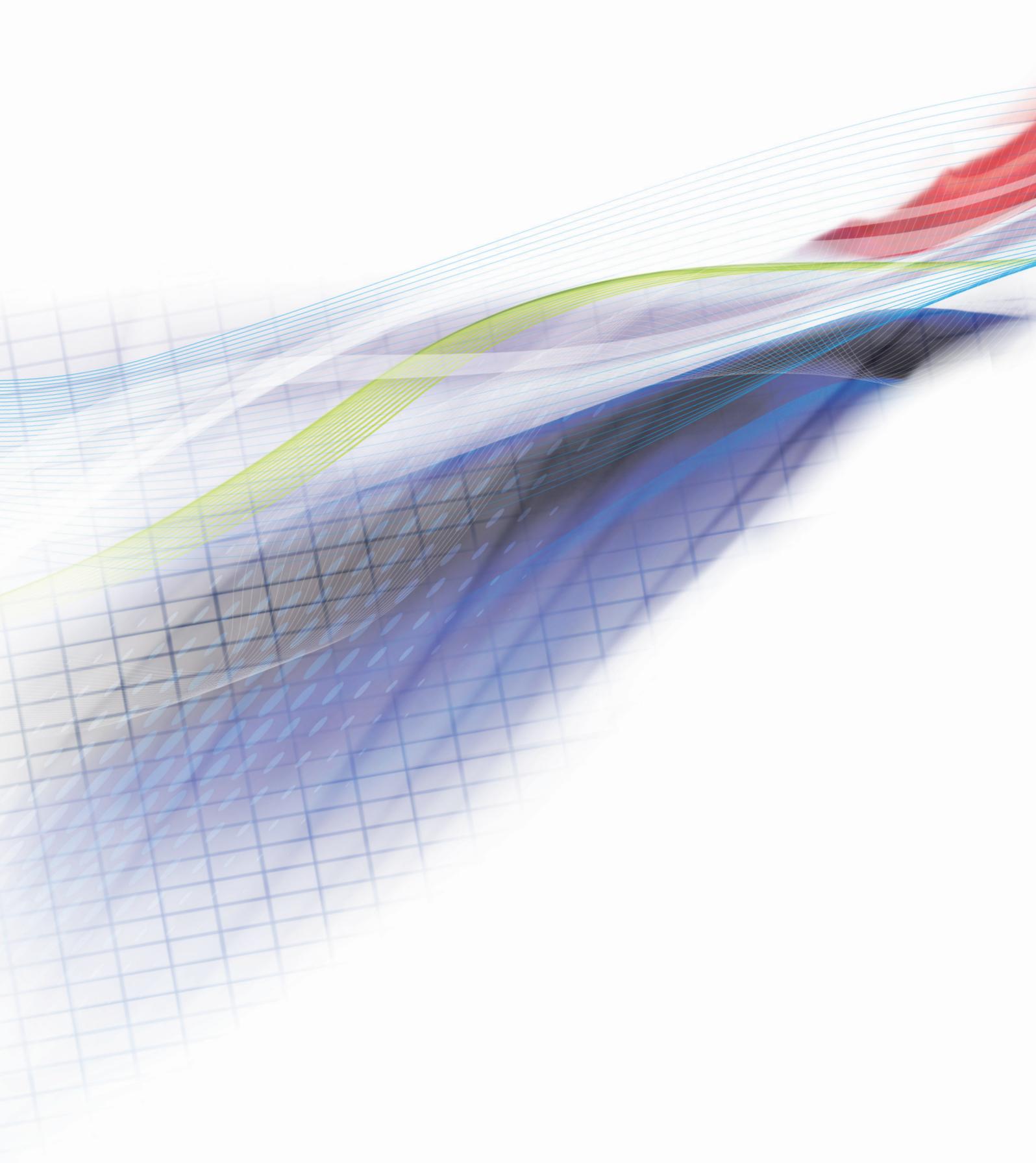
Les réclamations avec vidéo ne sont pas acceptées.



RÈGLEMENTATION À L'ADRESSE DES JUGES

Ces obligations et sanctions s'appliquent pour toutes les compétitions, depuis l'échelon départemental jusqu'aux finales nationales, sauf précisions complémentaires indiquées dans cette brochure ou dans une lettre FFGym TeamGym ou dans le code de pointage FFGym .

OBJET	OBLIGATION	MANQUEMENT	SANCTION
LICENCE	» être licencié pour la saison en cours	» fausse déclaration	» amende de 300 euros et exclusion du juge
	» être en possession de sa licence (attestation ou e-licence avec la photo) et de son carnet de juge	» absence de licence ou de carnet de juge ou licence sans photo » fausse présentation	» amende 50 euros » si impossibilité de prouver sa qualification n'est pas autorisé à juger » exclusion du juge et traduction devant la commission disciplinaire compétente selon le niveau de la compétition
NIVEAU	» Etre du niveau requis en fonction de la compétition / catégorie » Etre recyclé	» niveau incorrect » juge non recyclé	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent
DISCIPLINE POUR LES JUGES	» officier lors de la compétition	» absence du juge du club » absence du juge convoqué	» amende de 305 euros sinon l'équipe ne concourt pas (sauf événement exceptionnel) » indemnité non attribuée et exclusion du jury pour toutes les finales nationales pendant 1 an dès l'infraction commise
	» présence à la réunion des juges	» absence injustifiée ou retard injustifié	» ne juge pas
	» ne pas utiliser d'appareils électroniques (smartphones, tablettes, téléphones) et ne pas filmer ni photographier dans les aires d'échauffement et de compétition	» non-respect	» 1 ^{ère} remarque : avertissement » 2 ^{ème} remarque : exclusion du jury
TENUE POUR LES JUGES	» réglementation code de pointage FFGym	» tenue vestimentaire non réglementaire	» n'est pas autorisé à juger et est considéré comme absent



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT.**